



Immatriculer une voiture accidentée : que faut-il savoir ?

L'immatriculation d'un véhicule est un processus qui oblige le propriétaire à accomplir certaines formalités et à respecter des délais pour soumettre un ensemble complet de documents nécessaires à l'immatriculation de la voiture au le département des véhicules. Dans le cas contraire, nous risquons de subir des désagréments sous forme de pénalités financières en cas de retard. Que devons-nous faire exactement pour prolonger ce processus et quelles sanctions éventuelles nous seront imposées si nous ne respectons pas cette obligation ? Ci-dessous, nous présentons les informations les plus importantes sur ce sujet.

Combien de temps ai-je pour immatriculer ma voiture ?

Après l'achat d'une voiture, le propriétaire a l'obligation légale de l'immatriculer dans les 30 jours suivant l'achat. Il s'agit d'un délai prévu par la loi et son non-respect peut entraîner des sanctions financières.

Immatriculer une voiture accidentée : y a-t-il des exigences particulières ?

Lors de l'immatriculation d'une voiture accidentée, il est nécessaire d'accomplir plusieurs formalités :

- Présentation des documents du véhicule – preuve de propriété (par exemple, facture, contrat de vente et d'achat), certificat d'immatriculation, carte du véhicule (si délivrée).
- Certificat de dommages – dans certains cas, il peut être nécessaire de fournir des documents confirmant l'état technique du véhicule.
- Contrôle technique – le plus important : le véhicule doit subir un contrôle technique obligatoire qui confirmera son aptitude à la circulation ou la nécessité d'une réparation.
- Ensemble complet de documents – demande, déclaration d'importation, déclaration d'absence de plaques.

Mais que se passe-t-il si nous avons confié la voiture à un mécanicien et que le délai de réparation commence à s'allonger et qu'il y a un risque qu'elle ne passe pas le contrôle technique nécessaire au processus d'immatriculation dans le mois légal ?

Comment prolonger le délai d'immatriculation d'une voiture ?

Si, pour les raisons susmentionnées, vous n'avez pas pu immatriculer votre véhicule dans un délai de 30 jours, vous pouvez tenter de prolonger formellement ce délai. En Pologne, vous pouvez déposer une demande de report de la date limite d'inscription, mais une telle demande doit être justifiée. Cependant, nous devons penser à soumettre la demande



Foreign Bureau of Insurance & Vehicle Registration

Varsovie

appropriée et un ensemble complet de documents dans les 30 jours suivant l'importation du véhicule.

Combien de temps puis-je gagner ?

Chaque cas est individuel. N'oubliez pas que vous disposez de 30 jours pour vous inscrire. En fonction de l'acceptation de notre demande par le bureau, nous pouvons généralement gagner environ 40 jours supplémentaires.

Quelles sont les sanctions en cas de non-enregistrement à temps ?

Dans ce cas, le législateur est très précis : si pour une raison quelconque nous ne parvenons pas à immatriculer la voiture, même si le retard n'est que d'un jour, nous serons passibles d'une amende de 500 PLN. Pour les retards de plus de 180 jours, elle est de 1 000 PLN.

Résumé

L'immatriculation d'un véhicule accidenté provenant de l'étranger doit avoir lieu dans les 30 jours suivant l'importation du véhicule. En cas de retard, il est possible de déposer une demande de prolongation de ce délai, mais cela nécessite une justification et la présentation de la documentation appropriée au bureau des transports. Pour éviter les problèmes, il vaut la peine de contacter des experts qui savent quels documents spécifiques méritent d'être soumis et savent comment mener à bien l'ensemble du processus de manière efficace. À Varsovie et dans ses environs, nous vous encourageons à profiter de l'expertise du Foreign Bureau of Insurance & Vehicle Registration.